

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

DONNÉES PUBLIQUES SUR LES ENTREPRISES
AU QUÉBEC

Cette publication vous est fournie uniquement à titre d'information. Les renseignements qu'elle contient ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions des lois au Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN 978-2-555-02858-6 (PDF)

Note : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	PORTÉE DU DOCUMENT	2
3	LISTE DES FICHIERS DE DONNÉES	2
4	SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES	3
4.1	Fichiers de données : Entreprise	3
4.2	Fichier de données : Nom.....	5
4.3	Fichier de données : Établissement	6
4.4	Fichier de données : Fusion et scission.....	7
4.5	Fichier de données : Continuation et transformation	8
4.6	Fichier de données : Domaines de valeur	8
5	LEXIQUE DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	9
6	DOMAINES DE VALEUR	16
7	RELATIONS ENTRE LES FICHIERS DE DONNÉES	17

1 INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec ses partenaires du carrefour Données Québec, favorise la réutilisation des informations recueillies et produites par les organismes publics dans le cadre de leur mission, et ce, à des fins autres que celles qui étaient initialement prévues, c'est-à-dire celles pour lesquelles elles sont détenues ou utilisées. La publication de certaines données publiques contribue à renforcer la transparence et à améliorer la compréhension des services publics.

Ce guide a été conçu afin d'accompagner les utilisateurs du jeu de données du Registraire des entreprises, ci-après appelé Registraire. Le Registraire tient un registre à caractère public dans lequel sont déposées et diffusées les informations prescrites par la loi et relatives aux associations et aux entreprises constituées ou immatriculées au Québec, ou qui y exercent des activités. Ces associations et ces entreprises, ci-après appelées entreprises, sont responsables des renseignements déclarés au Registraire.

Les renseignements que les entreprises déclarent sont notamment leur nom, les activités qu'elles exercent, l'adresse de leurs établissements ainsi que les autres noms sous lesquels elles exercent leurs activités. Toutefois, certains renseignements publiés au registre ne sont pas disponibles dans le jeu de données. Les renseignements plus personnels permettant de reconnaître des personnes, tels que les noms, prénoms et adresses des personnes physiques, sont absents.

Les renseignements figurant dans le jeu de données sont des données brutes pouvant être facilement analysées et exploitées par un ordinateur ou une application en fonction de la licence qui leur est attribuée. Ce guide présente la description fonctionnelle des données qui sont extraites du registre des entreprises, ci-après appelé registre, afin que les utilisateurs puissent mieux les interpréter.

Pour obtenir plus d'information sur le registre et son contenu, consultez Québec.ca.

Pour obtenir de l'information sur le jeu de données ou pour de l'assistance technique, écrivez à groupe.pilotage@req.gouv.qc.ca.

2 PORTÉE DU DOCUMENT

Ce guide présente les spécifications fonctionnelles des données ouvertes. Plus particulièrement, il

- décrit la fonctionnalité des données;
- aide à l'interprétation des domaines de valeur et fournit leurs particularités.

De plus, la partie 5 présente un lexique qui fournit la définition de certains termes utilisés par le Registraire et propres à son domaine d'activité. La partie 7 présente un schéma relationnel entre les fichiers de données.

Lorsque vous travaillez avec les données, gardez à l'esprit qu'elles peuvent ne pas être à jour. Les données du registre disponibles sur le site Données Québec sont mises à jour deux fois par mois. Toutefois, les renseignements accessibles directement dans le registre, sur Québec.ca, sont actualisés dès qu'un changement est apporté au dossier, conformément à la loi.

Note : La licence d'utilisation liée au jeu de données du Registraire est [Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-NC-SA 4.0\)](#).

Cette licence vous autorise à modifier et adapter les données à des fins non commerciales, à condition d'en attribuer clairement le mérite au Registraire. Vous devez toutefois veiller à ne pas utiliser les données d'une manière qui suggère un statut officiel du registre. Il est également important de ne pas induire quiconque en erreur ni de présenter une interprétation inexacte des données ou de leur provenance.

3 LISTE DES FICHIERS DE DONNÉES

Nom	Description
Entreprise	Informations générales sur l'entreprise.
Nom	Nom, autre nom et versions de ces noms sous lesquelles l'entreprise fait des affaires au Québec.
Établissement	Lieu au Québec où l'entreprise exerce des activités.
Fusion et scission	Fusion : Opération par laquelle deux ou plusieurs personnes morales se regroupent pour former une seule entité. Scission : Fait pour une entreprise de se diviser.
Continuation et transformation	Fait, pour une personne morale constituée sous le régime d'une loi donnée, de continuer son existence sous le régime d'une autre loi, sans interruption.

4 SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES

Cette section traite de certains éléments fonctionnels qui aident à la compréhension et à l'interprétation du jeu de données.

4.1 FICHIERS DE DONNÉES : ENTREPRISE

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur ¹	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	IND_FAIL	S. O.	Indicateur de faillite
3	DAT_IMMAT	S. O.	Date d'immatriculation
4	COD_REGIM_JURI	REGIM_JURI	Code associé au régime juridique sous lequel est constituée l'entreprise
5	COD_INVAL_EMPLO_QUE	INTVAL_EMPLO_QUE	Ordre de grandeur du nombre d'employés au Québec
6	DAT_CESS_PREVU	S. O.	Date de cessation prévue de l'existence de l'entreprise
7	COD_STAT_IMMAT	STAT_IMMAT	Code du statut d'immatriculation
8	COD_FORME_JURI	FORM_JURI	Code de la forme juridique
9	DAT_STAT_IMMAT	S. O.	Date de la dernière mise à jour du statut liée à l'immatriculation de l'entreprise au registre
10	COD_REGIM_JURI_CONSTI	REGIM_JURI	Code du régime juridique lors de la constitution
11	DAT_DEPO_DECLR	S. O.	Date à laquelle la dernière déclaration de mise à jour annuelle a été déposée
12	AN_DECL	S. O.	Année visée par la dernière déclaration de mise à jour annuelle déposée
13	AN_PROD	S. O.	Année de production de la déclaration de mise à jour annuelle
14	DAT_LIMIT_PROD	S. O.	Date limite de production de la déclaration de mise à jour annuelle

1. Cette colonne indique s'il existe un domaine de valeur lié à cet élément. Veuillez vous référer à la partie 6 pour plus de détails.

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur ¹	Interprétation, particularité ou précision
15	AN_PROD_PRE	S. O.	Année de production de la déclaration de mise à jour annuelle précédente
16	DAT_LIMIT_PROD_PRE	S. O.	Date limite de production de la déclaration de mise à jour annuelle précédente
17	DAT_MAJ_INDEX_NOM	S. O.	Date de mise à jour de l'index des noms
18	COD_ACT_ECON_CAE	ACT_ECON	Code de la première activité économique La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet
19	NO_ACT_ECON_ASSUJ	S. O.	Numéro de rang de la première activité économique de l'assujetti
20	DESC_ACT_ECON_ASSUJ	S. O.	Description de la première activité économique de l'assujetti
21	COD_ACT_ECON_CAE2	ACT_ECON	Code de la deuxième activité économique La classification des activités économiques utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet
22	NO_ACT_ECON_ASSUJ2	S. O.	Numéro de rang de la deuxième activité économique de l'assujetti
23	DESC_ACT_ECON_ASSUJ2	S. O.	Description de la deuxième activité économique de l'assujetti
24	NOM_LOCLT_CONSTI	S. O.	Nom de la localité de constitution
25	DAT_CONSTI	S. O.	Date de la constitution
26	IND_CONVEN_UNMN_ACTNR	S. O.	Indicateur relatif à une convention unanime des actionnaires
27	IND_RET_TOUT_POUVR	S. O.	Indicateur relatif au retrait des pouvoirs du conseil d'administration en vertu d'une convention unanime des actionnaires
28	IND_LIMIT_RESP	S. O.	Indicateur lié à la responsabilité limitée de la société
29	DAT_DEB_RESP	S. O.	Date à laquelle la société devient une société à responsabilité limitée

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur ¹	Interprétation, particularité ou précision
30	DAT_FIN_RESP	S. O.	Date à laquelle la société cesse d'être une société à responsabilité limitée
31	OBJET_SOC	S. O.	Objet de la société
32	NO_MTR_VOLONT	S. O.	Numéro sous lequel une autorité publique est immatriculée (NEQ)
33	ADR_DOMCL_ADR_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse du domicile Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse
34	ADR_DOMCL_LIGN1_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 1)
35	ADR_DOMCL_LIGN2_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 2)
36	ADR_DOMCL_LIGN3_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 3)
37	ADR_DOMCL_LIGN4_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 4)

4.2 FICHIER DE DONNÉES : NOM

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	NOM_ASSUJ	S. O.	Nom légal ou un autre nom utilisé au Québec
3	NOM_ASSUJ_LANG_ETRNG	S. O.	Version du nom de l'entreprise dans une autre langue que le français
4	STAT_NOM	STAT_NOM	Code du statut du nom
5	TYP_NOM_ASSUJ	TYP_NOM_ASSUJ	Type de nom de l'assujetti
6	DAT_INIT_NOM_ASSUJ	S. O.	Date d'inscription du nom de l'assujetti
7	DAT_FIN_NOM_ASSUJ	S. O.	Date du retrait du nom de l'assujetti

4.3 FICHIER DE DONNÉES : ÉTABLISSEMENT

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	NO_SUF_ETAB	S. O.	Suffixe du numéro de l'établissement
3	IND_ETAB_PRINC	S. O.	Indicateur relatif à un établissement principal
4	IND_SALON_BRONZ	S. O.	Indicateur relatif à l'exploitation d'un salon de bronzage
5	IND_VENTE_TABAC_DETL	S. O.	Indicateur relatif à la vente de tabac dans l'établissement
6	IND_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse du domicile Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse
7	LIGN1_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 1)
8	LIGN2_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 2)
9	LIGN3_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 3)
10	LIGN4_ADR	S. O.	Adresse du domicile (ligne 4)
11	COD_ACT_ECON	ACT_ECON	Code de la première activité économique La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet
12	DESC_ACT_ECON_ETAB	ACT_ECON	Description de la première activité économique de l'établissement
13	NO_ACT_ECON_ETAB	S. O.	Numéro de rang de la première activité économique de l'établissement
14	COD_ACT_ECON2	ACT_ECON	Code de la deuxième activité économique La classification des <u>activités économiques</u> utilisée par le Registraire des entreprises est disponible sur son site Internet

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
15	DESC_ACT_ECON_ETAB2	ACT_ECON	Description de la deuxième activité économique de l'établissement
16	NO_ACT_ECON_ETAB2	S. O.	Numéro de rang de la deuxième activité économique de l'établissement
17	NOM_ETAB	S. O.	Nom désignant l'établissement

4.4 FICHIER DE DONNÉES : FUSION ET SCISSION

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec de l'entreprise résultant de la fusion
2	NEQ_ASSUJ_REL	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec de l'entreprise faisant partie de la fusion. Ce numéro est inscrit dans le dossier de l'entreprise résultant de la fusion.
3	DENOMN_SOC	S. O.	Nom de l'entreprise composante de la fusion
4	COD_RELATION_ASSUJ	RELATION_ASSUJ	Code qui indique la relation existante entre des entreprises
5	DAT_EFCTVT	S. O.	Date de début de la relation entre les entreprises
6	IND_DISP	S. O.	Indicateur relatif à la dispense de fournir l'adresse de l'entreprise faisant partie de la fusion Si cet indicateur est à « 0 », tous les éléments de l'adresse seront vides, car l'entreprise a été dispensée de nous fournir cette adresse.
7	LIGN1_ADR	S. O.	Adresse (ligne 1)
8	LIGN2_ADR	S. O.	Adresse (ligne 2)
9	LIGN3_ADR	S. O.	Adresse (ligne 3)
10	LIGN4_ADR	S. O.	Adresse (ligne 4)

4.5 FICHIER DE DONNÉES : CONTINUATION ET TRANSFORMATION

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
1	NEQ	S. O.	Numéro d'entreprise du Québec
2	COD_TYP_CHANG	TYP_CHANG	Code indiquant le type de changement, soit une continuation ou une transformation
3	COD_REGIM_JURI	REGIM_JURI	Code associé au régime juridique sous lequel est constituée l'entreprise
4	AUTR_REGIM_JURI	S. O.	Code associé au régime juridique, si l'entreprise a été constituée ailleurs qu'au Québec
5	NOM_LOCLT	S. O.	Nom de la localité où a eu lieu la continuation ou la transformation
6	DAT_EFCTVT	S. O.	Date à laquelle une personne morale a continué son existence en changeant de régime juridique

4.6 FICHIER DE DONNÉES : DOMAINES DE VALEUR

Position	Libellé d'en-tête	Domaine de valeur	Interprétation, particularité ou précision
1	TYP_DOM_VAL	S. O.	Domaine de valeur
2	COD_DOM_VAL	S. O.	Code de valeur
3	VAL_DOM_FRAN	S. O.	Description du code de valeur

5 LEXIQUE DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

Vous trouverez ci-dessous la définition de certains termes utilisés dans ce guide et qui sont liés au domaine d'activité du Registraire.

Terme	Définition
Actionnaire	<p>Personne physique ou morale qui détient des actions d'une société par actions (aussi appelée <i>personne morale à but lucratif ou compagnie</i>).</p> <p>De façon générale, les autres types d'entreprises existant au Québec n'ont pas d'actionnaires. Aux fins de l'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, seuls les trois actionnaires qui détiennent le plus grand nombre de voix rattachées aux actions émises par une société doivent être déclarés au registre.</p>
Administrateur	<p>Personne physique qui agit à titre de mandataire d'une entreprise. Cette personne doit respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. Un administrateur siège au conseil d'administration de l'entreprise. Au sein de ce conseil, il peut cumuler une fonction supplémentaire, telle que celle de président, de vice-président, de secrétaire ou de trésorier.</p>
Administrateur du bien d'autrui	<p>Personne chargée d'administrer un bien ou un patrimoine qui n'est pas le sien. Aux fins de l'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, l'administrateur du bien d'autrui représente l'entreprise et a les mêmes droits et obligations que celle-ci.</p> <p>Dans le cas d'une entreprise individuelle, l'administrateur du bien d'autrui déclaré au registre est celui de la personne physique. L'administrateur du bien d'autrui déclaré au registre et figurant dans le dossier d'une personne morale est celui de cette personne morale. Il ne travaille généralement pas au sein de l'entreprise et n'est ni l'un de ses administrateurs ni l'un de ses dirigeants.</p>
Adresse du domicile	<p>Dans le cas d'une personne physique, il s'agit de l'adresse de sa résidence principale. De plus, la Loi sur la publicité légale des entreprises permet à une personne physique de déclarer une adresse professionnelle.</p> <p>Dans le cas d'une personne morale, c'est l'adresse de son siège.</p> <p>Dans le cas d'une société de personnes, d'une association ou d'un autre groupement de personnes, c'est l'adresse de son principal établissement.</p> <p>Dans le cas d'une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial, à défaut de désignation expresse dans la loi ou dans l'acte qui la constitue, c'est l'endroit où est situé son principal établissement au Québec.</p>
Adresse du domicile élu	Adresse à laquelle les documents doivent être acheminés et qui est différente de celle du domicile de l'entreprise.

Terme	Définition
Adresse professionnelle	Adresse correspondant habituellement au principal lieu de travail ou d'affaires d'une personne physique.
Association	<p>Groupe de personnes réunies dans un intérêt commun, autre que la réalisation de profits à partager entre les membres.</p> <p>Une association peut réaliser des bénéfices pécuniaires à condition que ceux-ci soient destinés à d'autres fins que le partage entre ses membres. Ses activités visent notamment à promouvoir l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ou de la communauté.</p>
Associé	<p>Personne qui s'est engagée à contribuer à l'exploitation d'une société de personnes par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités.</p> <p>En contrepartie, un associé peut participer au partage des bénéfices qui en résultent.</p>
Assujetti	Toute personne physique ou morale, fiducie, société de personnes, association ou tout groupement de personnes qui est tenu de s'immatriculer ou qui s'est immatriculé volontairement.
Autre nom	<p>Tout nom, autre que le nom constitutif ou que le nom de la personne physique, sous lequel une entreprise s'identifie et qu'elle utilise au Québec dans le cadre de ses activités.</p> <p>Une entreprise peut avoir plusieurs autres noms qu'elle peut utiliser simultanément. Elle n'est toutefois pas tenue d'en avoir un.</p>
Bénéficiaire ultime	Dans son sens commun, un bénéficiaire ultime est une personne physique qui détient un droit lui permettant de profiter d'une partie des revenus ou des actifs d'une entreprise ou un droit lui permettant de diriger ou d'influencer les activités d'une telle entreprise. Au Québec, un bénéficiaire ultime est notamment la personne qui possède 25 % ou plus des droits de vote afférents aux actions, aux parts ou aux unités émises par l'entreprise ou possède 25 % ou plus de la juste valeur marchande des actions, des parts ou des unités émises par l'entreprise.
Constitution	<p>Action de former légalement une personne morale.</p> <p>Les sociétés par actions, les personnes morales sans but lucratif et les coopératives sont créées par constitution. De façon générale, la constitution crée un patrimoine distinct propre à la personne morale constituée.</p>
Continuation	Fait, pour une personne morale constituée sous le régime d'une loi donnée, de continuer son existence sous le régime d'une autre loi, et ce, sans interruption.

Terme	Définition
Convention unanime des actionnaires	<p>Entente écrite selon laquelle tous les actionnaires d'une personne morale consentent à restreindre les pouvoirs du conseil d'administration ou à les lui retirer dans le but de pouvoir gérer les activités et les affaires internes de la société ou d'en surveiller la gestion.</p> <p>Une convention unanime des actionnaires peut confier ces pouvoirs aux actionnaires de la société ou à des tiers.</p>
Coopérative	<p>Personne morale regroupant des personnes qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue d'y répondre, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.</p> <p>Il s'agit d'une personne morale distincte de ses membres. La responsabilité des membres est limitée à la valeur des parts qu'ils ont souscrites.</p>
Date d'immatriculation	Date à laquelle un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est attribué à une entreprise. Cette date ne sera jamais modifiée tout au long de l'existence de l'entreprise.
Dirigeant non membre du conseil d'administration	Membre de la direction qui ne fait pas partie du conseil d'administration.
Entreprise non constituée au Québec	Entreprise qui n'a pas été constituée au Québec.
Entreprise individuelle	<p>Entreprise exploitée par une personne physique, communément appelée <i>travailleur autonome</i> ou <i>travailleur indépendant</i>.</p> <p>Une telle entreprise n'a pas d'existence juridique distincte de celle de son propriétaire. Par conséquent, contrairement à la personne morale, elle ne possède pas de patrimoine distinct.</p>
Établissement	<p>Lieu au Québec où l'assujetti exerce des activités.</p> <p>L'établissement peut être, entre autres, le siège social, les bureaux et les diverses succursales d'une entreprise.</p>
État de renseignements	Ensemble des informations relatives à une entreprise et figurant au registre des entreprises.
Faillite	Moyen légal par lequel une personne (physique ou morale) ou une société de personnes insolvable se libère de ses dettes soit volontairement, par une cession de ses biens, soit de manière forcée, à la suite d'une ordonnance de séquestration la dessaisissant de ses avoirs au profit d'un syndic de faillite qui en effectue le partage entre les créanciers.

Terme	Définition
Fichier central des entreprises (FCE)	<p>Banque de données créée en 1973 et archivée depuis le 1^{er} janvier 1994 et qui contient les rapports annuels, les documents de constitution ou de modification et les autres documents microfilmés qui figuraient au dossier de l'entreprise avant 1994.</p> <p>Ce fichier a été remplacé par le registre des entreprises.</p>
Fichier des autorités publiques	<p>Fichier administratif des personnes morales et des organismes de droit public qui contient les informations sur les ministères, les organismes, les entreprises, les groupements et les personnes morales de droit public.</p>
Fondé de pouvoir	<p>Personne qui représente un assujetti qui n'a ni domicile ni établissement au Québec ou qui est dispensé de déclarer certaines informations par règlement du ministre.</p> <p>Toute procédure exercée contre l'assujetti en vertu d'une loi peut, même après la radiation de son immatriculation, être signifiée au fondé de pouvoir.</p>
Forme juridique	<p>Caractère distinctif d'une entreprise.</p> <p>Parmi les différentes formes juridiques, on trouve notamment la société par actions, la compagnie, la société de personnes, la fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial et la coopérative.</p>
Fusion ordinaire	<p>Opération par laquelle deux ou plusieurs personnes morales se regroupent pour former une seule entité.</p>
Fusion simplifiée	<p>Opération par laquelle une société mère se regroupe avec au moins l'une de ses filiales ou par laquelle deux ou plusieurs filiales se regroupent.</p> <p>La société par actions qui résulte de cette fusion conserve son numéro d'entreprise du Québec.</p>
Groupement de personnes	<p>Tout rassemblement, autre qu'une association, de deux personnes ou plus qui partagent un intérêt commun (péculiaire ou non).</p> <p>Il peut notamment s'agir d'une société nominale (aussi appelée <i>société de dépenses</i>), d'un consortium (aussi appelé <i>coentreprise</i> ou <i>joint venture</i>) ou d'un groupement d'intérêt économique.</p>
Immatriculation	<p>Inscription d'une entreprise au registre des entreprises, notamment qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société de personnes, d'une association, d'un groupement de personnes ou d'une entreprise non constituée au Québec. L'immatriculation au registre permet à l'entreprise d'obtenir son numéro d'entreprise du Québec.</p>

Terme	Définition
Liquidateur	<p>Personne désignée pour liquider les actifs, recouvrer les créances et payer les créanciers d'une société de personnes, d'une personne morale ou d'une personne physique.</p> <p>Le liquidateur procède au partage de l'actif entre les membres, les actionnaires ou les héritiers, selon le cas.</p>
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	<p>Numéro de 10 chiffres attribué à chaque entreprise au moment de son immatriculation au registre des entreprises.</p> <p>Les deux premiers chiffres correspondent à la forme juridique de l'entreprise et sont 11, 22 ou 33.</p>
Objet de la société	But dans lequel la société a été créée.
Personne liée	Personne physique ou morale étant en mesure d'influencer les activités d'une entreprise. Une personne liée peut être, par exemple, un actionnaire, un administrateur, un dirigeant non membre du conseil d'administration, un associé, un bénéficiaire ultime, un administrateur du bien d'autrui ou un fondé de pouvoir.
Personne morale	<p>Entité constituée par une loi, dotée d'une personnalité juridique indépendante et autonome, à qui la loi reconnaît des droits et des obligations.</p> <p>Elle agit, d'une part, par l'intermédiaire de son conseil d'administration et, d'autre part, par l'entremise de l'assemblée des actionnaires.</p>
Personne morale sans but lucratif	<p>Entité juridique distincte qui exerce des activités sans but lucratif dans les domaines culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autre, sans intention de procurer des profits à ses membres.</p> <p>Synonyme : Organisme à but non lucratif (OBNL)</p>
Point de vente de tabac	Lieu fixe délimité de façon permanente et dans lequel est vendu du tabac au détail.
Prestation électronique de services (PES)	Prestation de services gouvernementaux, sécurisés ou non, offerts aux citoyens par l'intermédiaire d'Internet.
Radiation d'office	Action du Registraire des entreprises consistant à radier l'immatriculation d'une entreprise, c'est-à-dire à l'annuler.
Régime juridique	Loi en vertu de laquelle une entreprise est créée ou constituée.
Réimmatriculation	Action du Registraire des entreprises consistant à remettre en vigueur le numéro d'entreprise du Québec qui avait été attribué à une entreprise au moment de son immatriculation.

Terme	Définition
Salarié	Personne qui effectue un travail pour un employeur en contrepartie d'une rémunération. Il peut s'agir d'une personne occupant un poste à temps plein, à temps partiel ou de manière saisonnière. Aux fins de l'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises, le nombre de salariés dont le lieu de travail est situé au Québec doit être déclaré au registre.
Services de bronzage artificiel	<p>L'offre de services de bronzage artificiel est une activité qui doit être déclarée au registre des entreprises dans les 30 jours suivant le début de l'exploitation d'un salon de bronzage.</p> <p>Au sens de la Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel, un salon de bronzage constitue un lieu où l'on offre, dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise, des services de bronzage artificiel.</p>
Siège ou siège social	Adresse du domicile de la personne morale.
Société de personnes	<p>Groupe de personnes qui s'associent dans le but d'exploiter une entreprise et qui partagent les revenus et les responsabilités selon une convention établie entre elles.</p> <p>Il peut s'agir, entre autres, d'une société en commandite, d'une société en participation ou d'une société en nom collectif.</p>
Société en commandite	Société constituée d'un ou plusieurs commandités chargés de l'administration de la société et d'un ou plusieurs commanditaires tenus de fournir un apport au fonds commun de la société. La société en commandite est créée au moyen d'un contrat de société et doit être désignée sous un nom commun aux associés.
Société en nom collectif	<p>Groupement de personnes, appelées <i>associés</i>, qui conviennent, dans un esprit de collaboration, d'exercer une activité commune.</p> <p>Les associés d'une société en nom collectif ont pour but d'exploiter une entreprise, d'y contribuer par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités et de partager entre eux les bénéfices pécuniaires et les pertes qui en résultent. Elle est créée au moyen d'un contrat de société et doit être désignée sous un nom commun aux associés.</p>
Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL ou S.E.N.C.R.L.)	Société de personnes, appelées <i>associés</i> , faisant partie d'un ordre professionnel québécois régi par le Code des professions et ayant signé un contrat de société dans lequel les parties conviennent d'exercer une activité, y compris l'exploitation d'une entreprise, par la mise en commun de biens, de connaissances ou d'activités, et de partager entre elles les bénéfices pécuniaires et les pertes qui en résultent.

Terme	Définition
Société par actions	<p>Entité juridique distincte qui détient des droits et des obligations qui lui sont propres et qui a pour but d'exploiter une entreprise afin de réaliser des bénéfices qui seront répartis, s'il y a lieu, entre ses actionnaires.</p> <p>Au Québec, une société par actions, aussi appelée <i>compagnie ou personne morale à but lucratif</i>, est constituée notamment en vertu de la Loi sur les sociétés par actions.</p>
Statut d'immatriculation	<p>État de l'immatriculation d'une entreprise au registre.</p> <p>Par exemple, une entreprise peut être immatriculée, radiée d'office ou radiée sur demande.</p>
Statuts de constitution	<p>Document constituant une personne morale à but lucratif.</p> <p>Pour une entreprise constituée au Québec, ce document est transmis en vertu de la Loi sur les sociétés par actions.</p>
Statuts de continuation	<p>Document utilisé pour continuer l'existence d'une personne morale.</p> <p>Pour une entreprise constituée au Québec, ce document est transmis en vertu de la Loi sur les sociétés par actions.</p>
Syndicat de copropriété	<p>Personne morale régie par le Code civil du Québec et formée de l'ensemble des copropriétaires d'une copropriété divisée.</p> <p>Un syndicat de copropriété est constitué par la publication de la déclaration de copropriété au registre foncier. Il a pour objet la conservation de l'immeuble, l'entretien et l'administration des parties communes, la sauvegarde des droits afférents à l'immeuble ou à la copropriété ainsi que toutes les opérations d'intérêt commun.</p>

6 DOMAINES DE VALEUR

Compte tenu du nombre élevé de valeurs associées à ces domaines, seul le fichier source DomaineValeur.csv contient les renseignements nécessaires. Ce document est disponible directement dans le jeu de données et est accessible lors de son téléchargement.

7 RELATIONS ENTRE LES FICHIERS DE DONNÉES

Nom			Entreprise			FusionScission		
PK, FK1	NEQ	VARCHAR2 (10)	PK	NEQ	VARCHAR2 (10)	PK, FK1	NEQ	VARCHAR2 (10)
	NOM_ASSUJ	VARCHAR2 (500)		IND_FAIL	CHAR (1)		NEQ_ASSUJ_REL	VARCHAR2 (10)
	NOM_ASSUJ_LANG_ETRNG	VARCHAR2 (500)		DAT_IMMAT	DATE		DENOM_SOC	VARCHAR2 (500)
	STAT_NOM	VARCHAR2 (15)		COD_REGIM_JURI	VARCHAR2 (15)		COD_REL_ASSUJ	VARCHAR2 (15)
	TYP_NOM_ASSUJ	VARCHAR2 (15)		COD_INTVAL_EMPLO_QUE	VARCHAR2 (15)		DAT_EFCTVT	DATE
	DAT_INIT_NOM_ASSUJ	DATE		DAT_CESS_PREVU	DATE		IND_DISP	CHAR (1)
	DAT_FIN_NOM_ASSUJ	DATE		COD_STAT_IMMAT	VARCHAR2 (15)		LIGN1_ADR	VARCHAR2 (100)
→				COD_FORME_JURI	VARCHAR2 (15)		LIGN2_ADR	VARCHAR2 (100)
				DAT_STAT_IMMAT	DATE		LIGN3_ADR	VARCHAR2 (100)
				COD_REGIM_JURI_CONSTI	VARCHAR2 (15)		LIGN4_ADR	VARCHAR2 (100)
Établissement				DAT_DEPO_DECLR	DATE	ContinuationTransformation		
PK, FK1	NEQ	VARCHAR2 (10)		AN_DECL	NUMBER (4)	PK, FK1	NEQ	VARCHAR2 (10)
	NO_SUF_ETAB	NUMBER (5)		AN_PROD	NUMBER (4)		COD_TYP_CHANG	VARCHAR2 (10)
	IND_ETAB_PRINC	CHAR (1)		DAT_LIMIT_PROD	DATE		COD_REGIM_JURI	VARCHAR2 (15)
	IND_SALON_BRONZ	CHAR (1)		AN_PROD_PRE	NUMBER (4)		AUTR_REGIM_JURI	VARCHAR2 (100)
	IND_VENTE_TABAC_DETL	CHAR (1)		DAT_LIMIT_PROD_PRE	DATE		NOM_LOCLT	VARCHAR2 (60)
	IND_DISP	CHAR (1)		DAT_MAJ_INDEX_NOM	DATE		DAT_EFCTVT	DATE
	LIGN1_ADR	VARCHAR2 (100)		COD_ACT_ECON_CAE	VARCHAR2 (15)			
	LIGN2_ADR	VARCHAR2 (100)		NO_ACT_ECON_ASSUJ	NUMBER (2)			
	LIGN3_ADR	VARCHAR2 (100)		DESC_ACT_ECON_ASSUJ	VARCHAR2 (250)			
	LIGN4_ADR	VARCHAR2 (100)		COD_ACT_ECON_CAE2	VARCHAR2 (15)			
	COD_ACT_ECON	VARCHAR2 (15)		NO_ACT_ECON_ASSUJ2	NUMBER (2)			
	DESC_ACT_ECON_ETAB	VARCHAR2 (250)		DESC_ACT_ECON_ASSUJ2	VARCHAR2 (250)			
	NO_ACT_ECON_ETAB	NUMBER (2)		NOM_LOCLT_CONSTI	VARCHAR2 (60)			
	COD_ACT_ECON2	VARCHAR2 (15)		DAT_CONSTI	DAT			
	DESC_ACT_ECON_ETAB2	VARCHAR2 (250)		IND_CONVEN_UNMN_ACTNR	CHAR (1)			
	NO_ACT_ECON_ETAB2	NUMBER (2)		IND_RET_TOUT_POUVR	CHAR (1)			
	NOM_ETAB	VARCHAR2 (500)		IND_LIMIT_RESP	CHAR (1)			
→				DAT_DEB_RESP	DATE			
				DAT_FIN_RESP	DATE			
				OBJECT_SOC	VARCHAR2 (1000)			
				NO_MTR_VOLONT	VARCHAR2 (10)			
				ADR_DOMCL_ADR_DISP	CHAR (1)			
				ADR_DOMCL_LIGN1_ADR	VARCHAR2 (100)			
				ADR_DOMCL_LIGN2_ADR	VARCHAR2 (100)			
				ADR_DOMCL_LIGN3_ADR	VARCHAR2 (100)			
				ADR_DOMCL_LIGN4_ADR	VARCHAR2 (100)			
←								

